

# AIX LES BAINS

SUPPLÉMENT AU MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE | N° 64 | AVRIL 2023

LA LETTRE



© Grand Lac

**RENAUD BERETTI**  
MAIRE D'AIX-LES-BAINS  
PRÉSIDENT DE GRAND LAC

## CHÈRES AIXOISES, CHERS AIXOIS,

Le budget 2023 de la Ville a été adopté le 28 février dernier. Un budget volontariste qui, après deux années de crise sanitaire et malgré un contexte économique toujours difficile, se veut maîtrisé.

D'abord maîtriser les dépenses de fonctionnement, limiter le recours à l'emprunt pour reconstituer l'épargne de la Ville qui représente l'état de santé de la collectivité. Avec une constante depuis 22 ans, pas d'augmentation du taux d'imposition, et maintien d'une dynamique d'investissement de 12,7 M€ proposée dans le cadre d'un plan pluriannuel marquant clairement le cap et l'engagement de vos élus de continuer à aménager et développer notre ville. La volonté de l'équipe municipale a été de maîtriser son approche budgétaire et financière. C'est également le sens de cette Lettre aux Aixois qui je l'espère vous permettra d'avoir une information simple et claire de nos orientations pour 2023.

## BUDGET 2023 : une gestion maîtrisée des finances communales

### IMPÔTS : 0% D'AUGMENTATION PAR LA VILLE

La Ville perçoit essentiellement la taxe foncière, ainsi que, dans une bien moindre mesure, la taxe d'habitation pour ceux qui la payent toujours sur les résidences secondaires. De nombreuses villes ont décidé d'augmenter la taxe foncière en 2023, notamment en raison de la flambée des prix de l'énergie. Le maire et le Conseil municipal ont cette année encore décidé de maintenir inchangé le taux des impôts locaux, lequel n'a pas augmenté depuis 2001.

Même si la municipalité conserve ce cap, le montant que paieront les propriétaires fonciers évoluera cependant cette année, comme dans toutes les communes de France, du fait de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Le Parlement a en effet voté cette augmentation, dans le cadre de la loi de finances pour 2023.

### UN ENDETTEMENT EN BAISSÉ EN 2023

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la dette s'élève à 38,2 M€. En 2023 comme en 2022, la municipalité s'est engagée à ne pas emprunter, ce qui permettra de réduire l'endettement à 35,1 M€ au 31 décembre.



Dettes au 31/12 - \* Projection

Dans le contexte d'augmentation des taux d'emprunt que nous connaissons, il est aussi à souligner que 79 % de la dette de la commune est à taux fixe.



# DES RECETTES EN HAUSSE +1,3 M€



Les recettes de fonctionnement vont continuer à progresser en 2023, après le cap difficile de la crise sanitaire qui avait privé la Ville de certaines ressources, notamment liées à la taxe sur les jeux (casinos) ou au stationnement. Là encore, les voyants repassent au vert, grâce au dynamisme économique et touristique d'Aix-les-Bains. En 2023, les recettes devraient ainsi augmenter de près de 1,3 M€ pour avoisiner 45,6 M€ (+2,84%).

# DES DÉPENSES MAÎTRISÉES -1,65% de dépenses de fonctionnement en 2023

Le budget 2023 prévoit une baisse de 1,65 % des dépenses de fonctionnement par rapport à 2022 grâce à la poursuite d'une gestion rigoureuse.

Cette baisse est d'autant plus méritoire que les frais de personnel ont augmenté de 2,36 % depuis 2022 du fait d'une part, des augmentations décidées par le gouvernement (SMIC, progression du point d'indice de 3,5 points pour les agents municipaux...). D'autre part, le maire et la municipalité ont fait le choix de revaloriser les salaires et donc le pouvoir d'achat des personnels, dans le contexte d'inflation que nous connaissons, sans pour autant que ce geste ne pèse sur les contribuables aixois, qui font face aux mêmes difficultés.



## RECETTES

DE FONCTIONNEMENT EN 2023

**45 589 632 € (+2,84%)**

Les recettes de fonctionnement proviennent des impôts locaux, de la fiscalité indirecte (taxe sur l'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure, droits de mutation...), des dotations de l'État, des produits des services, des produits financiers...

## DÉPENSES

DE FONCTIONNEMENT EN 2023

**42 566 510 € (-1,65%)**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des frais de personnel, des subventions versées, des intérêts de la dette, des charges de gestion courante...

# DETTE PAR HABITANT

## 1120 €/habitant

**2023 marque le retour aux chiffres d'avant la crise COVID. La dette par Aixois est inférieure à la moyenne des communes de même importance.**

Les taux d'intérêts bas dans un contexte de crise sanitaire qui a affecté les ressources financières de la Ville (baisse de l'activité du Casino, aides aux commerces, stationnement gratuit...) ont permis un recours à l'emprunt sans conséquence notable sur les finances communales.

En 2022, le maire a décidé de ne pas emprunter, ce qui sera encore le cas cette année. La dette par habitant retrouve donc en 2023 son niveau d'avant-crise. Par la suite, l'objectif fixé par Renaud Beretti est de maintenir l'encours de la dette à environ 32 M€ jusqu'à la fin du mandat.



## ÉPARGNE BRUTE

### +3 M€

**L'épargne brute représente l'état de santé d'une commune.**

C'est ce qu'il reste quand toutes les factures et les salaires ont été réglés. Elle permet d'autofinancer l'investissement de la Ville, en dehors des autres recettes d'investissement (dotations de l'État, subventions, cessions d'immobilisation...) et de l'éventuel recours à l'emprunt.

Grâce à la baisse des dépenses de fonctionnement et à la progression des recettes, l'épargne brute, qui avait été affectée par les conséquences de la crise sanitaire, a pu être reconstituée. Elle va passer d'environ 900 000 € au budget 2022 à 3 M€ au budget 2023.

## ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE

**2018 : 4,4 M€**  
**2019 : 3,7 M€**  
**2020 : -0,5 M€**  
**2021 : 3,4 M€**  
**2022 : 0,9 M€**  
**2023 : 3 M€**



## La Ville d'Aix-les-Bains maintient un bon niveau d'investissement **12,7 M€ en 2023**

Grâce à des indicateurs financiers au vert, la Ville va pouvoir poursuivre sa dynamique d'investissement en 2023 à hauteur de 12,7 M€.

Il est à relever que 85 % des investissements sont financés par les ressources propres de la Ville. Ces investissements sont réalisés dans le cadre d'un plan pluriannuel (PPI), adopté à l'unanimité le 11 octobre 2022, qui constitue une véritable feuille de route pour les prochaines années. Il permet la transparence du budget d'investissement et des opérations prévues.



### PARMI LES PRINCIPALES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES EN 2023 FIGURENT

① Routes et trottoirs : **3,3 M€**

② Écoles : **1,9 M€**

③ Équipements sportifs : **1 M€**

Liaison verte lac-ville : **830 000 €**

Renouvellement urbain de Marlioz : **720 000 €**